

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2015

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes Jacqueline HUREAU, Claudine MALLET, Murièle MARCHAND, Murielle PHILIPPON, Maryse VAILLANT
Mm. Armand BEAUFORT, Michel CARLIER, Aurélien GAUTHIER, Michel LAMBERT, Claude SAN MIGUEL.

La séance est ouverte à 18h40.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Pas de questions diverses ajoutées à l'ordre du jour.

Afin de permettre à Mme MARCHAND et Mme PHILIPPON retenues par leurs obligations professionnelles de rejoindre le conseil, M. le Maire propose de faire le point sur les travaux de coupe de bois et de régénération de la parcelle 5U et que M. Lambert expose l'état d'avancement des consultations d'entreprises pour la réfection des toitures du logement et du bâtiment de l'ex-école, ces deux points ne nécessitant pas de prise de délibération. Proposition acceptée par les membres présents.

1/ Coupe de bois de la parcelle 5 U :

Rapporteur : M. le Maire.

Après avoir rappelé la localisation de la parcelle dans les bois communaux, M. le Maire informe le conseil que selon le plan de gestion de la forêt communale, il est prévu d'effectuer une coupe rase de la parcelle avant régénération par plantation. Cette coupe sera effectuée par l'ONF. Il n'y a donc pas d'affouages cette année. L'intégralité des bois récoltés (arbres, houppiers et taillis) seront vendus aux enchères en 2015. L'ONF vient de nous communiquer le montant estimé minimum de la vente des bois soit xxxxxx €. Si cette vente constituera une recette nette pour l'année 2016, nous aurons des dépenses pour la régénération qui s'inscriront sans doute au budget 2018 ou 2019 pour un montant à peu près équivalent aux recettes.

2/ Toitures de l'ex-école et du logement :

Rapporteur : M. Lambert.

5 entreprises de couvertures ont été contactées afin de remettre à neuf les toitures de l'ex-école et du logement. Toutes ont répondues à notre appel d'offre. M. Lambert a procédé à un premier « dépouillement » détaillé des réponses. Bien que le cahier des charges ait été assez précis, les réponses présentent des différences sensibles sur le plan technique et sur le prix. La commission appel d'offre se réunira le 7 janvier 2016 pour choisir l'entreprise. Le résultat sera communiqué au prochain conseil. Une mise en œuvre est souhaitée car nous avons une subvention de la CCRCT qui risque de devenir obsolète après le 30 juin 2016, date officielle de la fusion des communautés de communes.

3/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2015 et des délibérations prises. Aucune demande de rectification. Approbation du compte rendu et signature du registre.

4/ Délibérations

a) SDCI Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) Loi NOTRe :

Rapporteur : M. le Maire.

Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe qui prévoit l'obligation aux communautés de communes de moins de 15000 habitants de fusionner et la disparition d'un certain nombre de syndicats s'il sont

inclus dans le périmètre de la nouvelle entité, il nous a été communiqué les propositions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et du Préfet concernant notre territoire à savoir le regroupement des 4 Communautés de Communes de Château-Thierry (CCRCT), Condé en Brie (C3B), Fère en Tardenois (CCT) et Neuilly Saint Front (CCOC).

L'avis des communes est sollicité sur ces propositions pour le 16 décembre 2015. Soit un avis favorable, soit défavorable et, si on le souhaite, des remarques ou propositions qui seront étudiées d'ici mars 2016 par la commission pour une éventuelle prise en compte.

Le Conseil dans son ensemble déplore la rapidité de mise en œuvre (certains parlent de marche forcée), et le manque d'information sur toutes les implications futures. Même les délégués communautaires censés être un peu plus au fait du projet sont souvent « dans le brouillard ». Si les grandes lignes sont définies, il n'y a eu pour le moment aucune discussion sur les futures compétences (en dehors de celles déjà définies comme obligatoires) qu'aurait la nouvelle communauté d'agglomération puisque nous dépassons les 50000 habitants : sa gouvernance, sa fiscalité, ses compétences optionnelles, facultatives, etc. Les discussions voir tractations ne se feront qu'au cours de l'année 2016 pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Certains ont la nette impression que l'on met « la charrue avant les bœufs » dans cette réorganisation.

Difficile de se faire une opinion claire en toute connaissance de cause sur ce projet

Les échanges se sont surtout portés sur les avantages et les inconvénients de ce projet avec les maigres informations dont nous disposons, essentiellement sur des aspects financiers (fiscalité, budget, etc.) que personne ne maîtrise vraiment actuellement, les études en étant à leur balbutiement.

Les membres du Conseil sont donc plutôt enclins à émettre un avis en accord avec leurs convictions personnelles et politiques même si cela n'est pas exprimé clairement. On est plus dans le pari sur l'avenir que sur une décision mûrement réfléchie, sachant qu'en fin de compte, c'est le Préfet qui décidera. Les dés sont donc un peu « pipés ».

Par contre tout le monde semble d'accord pour exprimer le souhait de voir le périmètre de la nouvelle communauté de commune étendu à celui du PETR-UCCSA et du SCOT en y incluant la Communauté de Charly sur Marne, question de bon sens Charly faisant bien partie du sud de l'Aisne historiquement, économiquement et culturellement parlant.

Les avis étant très partagés, M. le Maire décide de mettre au vote la délibération en posant la question suivante : Approuvez-vous le projet tel que présenté par le Préfet en y incluant le souhait de voir la communauté de Charly/s/Marne nous rejoindre?

Votants : 11 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 4

La délibération est adoptée à la majorité des présents.

b) Transfert de charges (CLECT) :

Rapporteur : M. le Maire.

A la demande de la CCRCT, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent entériner par délibération les propositions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la prise de la compétence Service d'Aide à Domicile (SAAD) par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT) et l'intégration du Service Intercommunal d'Aide Ménagère (SIAM) dissout depuis le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit essentiellement d'un dossier uniquement financier qui évalue les incidences financières de la prise de compétence par la CCRCT. Il fallait donc attendre un an de fonctionnement pour avoir des chiffres précis sur le coût induit et sa répartition sur les contributions financières à la CCRCT des communes adhérentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

c) Dissolution du Conseil Communal d'Action sociale :

Rapporteur : M. le Maire.

La loi NOTRe ne fait plus obligation aux communes de moins de 1500 habitants d'avoir un CCAS, organe délibératif, dont le budget est un budget annexe du budget communal actuellement

(comptabilité séparée). Ces communes ont la possibilité soit de maintenir le CCAS dans sa forme actuelle, soit de prononcer sa dissolution, le budget CCAS devenant partie intégrante du budget communal (les comptes budgétaires sont prévus dans la comptabilité M14). Dans le cas de la création d'un CIAS (Conseil Intercommunautaire d'Action Sociale) suite à la fusion des communautés de Communes, certaines compétences pourront, si on le souhaite, être transférées au CIAS, sachant que les compétences du CIAS ne peuvent être que d'intérêt communautaire. C'est ce point qui a fait débat au sein du CCAS de Gland lors de sa dernière réunion. Le CCAS s'est fortement inquiété du risque d'éloignement des centres de décision et de la disparition des liens locaux en cas de dissolution. C'est pourquoi le CCAS de Gland a émis un avis défavorable à la dissolution.

M. le Maire explique ensuite que depuis 2008, soit 7 ans de fonctionnement, le CCAS s'occupe essentiellement du repas des aînés, des colis de Noël, des visites aux aînés hospitalisés, des cartes d'anniversaires aux plus de 75 ans, a voté 3 aides d'urgences et a participé à l'opération brioches chaque année. Il rappelle également que la quasi intégralité de ces actions, à l'exception de l'opération brioches, sont effectuées par les conseillers et les employés municipaux de la commune, que ces actions ne relèvent pas vraiment de l'intérêt intercommunautaire et qu'elles alourdissent la gestion comptable de la commune (budget annexe). La dissolution du CCAS ne changerait pas fondamentalement la vie de la commune. M. le Maire propose donc de dissoudre, par délibération, le CCAS de Gland au 1^{er} janvier 2016. M. Carlier rappelle qu'il n'y a aucune urgence à prendre cette décision puisque la nouvelle communauté de commune n'existe pas encore et encore moins le CIAS et ses éventuelles compétences. Si le CCAS est dissout, il demande que soit créée une Commission Communale d'Action Sociale. La délibération est mise au vote.

Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

La délibération est adoptée à la majorité des présents.

Néanmoins afin de continuer d'associer les habitants à l'action sociale de la commune, et si le CCAS est dissout, M. le Maire propose de créer par délibération une CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) comportant, s'ils le souhaitent, les mêmes membres que le Conseil dissout. Cette commission (organe consultatif) sera chargée de faire des propositions au Conseil qui désormais prendra la décision définitive (organe délibérant).

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Les membres du CCAS dissout seront informés de la décision du Conseil Municipal par courrier selon la procédure prévue.

d) Engagement des crédits d'investissements 2016 :

Rapporteur : M. le Maire.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016 et afin d'assurer les paiements des dépenses d'investissements 2016, M. le Maire sollicite l'autorisation d'engager 25 % des crédits d'investissement 2015 au titre des crédits d'investissement 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

e) Autorisation de marché public :

Rapporteur : M. Carlier.

M. Carlier rappelle que les communes sont assurées pour les risques statutaires. C'est une assurance qui couvre les risques liés aux employés communaux. L'exemple le plus courant est l'arrêt de maladie. L'employé continue de percevoir son salaire versé par la commune mais la commune est remboursée quasiment intégralement de cette charge. Cela permet par exemple l'embauche d'un remplaçant.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne (CDG 02) a souscrit un contrat collectif d'assurance « risques statutaires », auquel la commune est adhérente, auprès de Gras Savoie. Ce contrat collectif sera à échéance au 1^{er} janvier 2017. Il ne peut être renouvelé que par une procédure de marché public qui est assez longue à mettre en œuvre.

Le CDG 02 demande donc à ses adhérents l'autorisation de lancer la procédure de marché public pour le renouvellement de ce contrat collectif dès maintenant afin d'assurer la continuité du service.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

f) Indemnité à la Trésorière Principale :

Rapporteur : M. le Maire.

Comme chaque année la trésorière principale de Château-Thierry sollicite le paiement de ses indemnités de suivi et de conseil, indemnités proportionnelles au budget de la commune. Ces indemnités peuvent être modulées de 0 à 100 %. M. le Maire propose, compte tenu des services rendus, d'accorder cette indemnité au taux de 100% pour l'année 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

g) Participation classe découverte :

Rapporteur : M. Carlier.

Comme chaque année, une classe de l'école de Brasles partira en Classe Découverte à Laon au premier trimestre 2016. Quelques enfants de Gland sont concernés par cette sortie. Les frais de séjour sont répartis entre le département (40%), la commune (30%) et les familles (30%). Pour que ce séjour puisse se réaliser, il faut que la commune s'engage par délibération à verser la part communale du séjour pour les enfants de Gland concernés et dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016. Cette délibération sera transmise à la Mairie de Brasles et à l'enseignante responsable du séjour.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

h) Tarif 2016 pour la location du Foyer Rural :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle que es tarifs de location du foyer sont resté inchangés depuis plusieurs années et qu'il convient de les réviser car ils ne sont plus en rapport avec la réalité des charges supportées (eau, électricité, entretien, etc.). Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, plusieurs locations de « complaisance » ont été faites par des habitants de la commune pour des personnes extérieures puisqu'il existe un tarif spécifique « Glanois ».

Pour remédier à cela, M. le Maire propose de supprimer le tarif « Glanois » et de fixer un tarif unique pour tous. De même la caution demandée est insuffisante et ne permettrait pas de compenser des éventuelles dégradations. Est apparu également le problème du tri des ordures ménagères qui n'est bien souvent pas respecté, ce qui a entraîné des refus de collecte et l'obligation pour des élus et l'employé communal de refaire le tri d'où perte de temps et d'argent. M. le Maire propose donc d'instituer une caution « poubelle » qui ne sera restituée que si le tri est correct.

Après discussion entre les membres du Conseil Municipal, il est proposé :

1. De supprimer le tarif « Glanois »
2. De fixer le prix des locations comme suit :

½ journée (matin ou après-midi)	70,00 €
Journée semaine	140,00 €
Week end (vendredi 17h - lundi 10h)	350,00 €

3. De porter la caution à 300,00 €
4. D'instituer une caution « poubelles » à 100,00 €

Si cela s'avérait nécessaire, il sera toujours possible de modifier ultérieurement ces montants par voie de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5/ Informations diverses :

1. Plan local d'urbanisme : Il est obligatoire de doter la commune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant le 1^{er} janvier 2017, PLU qui sera intégré au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le coût est élevé (environ 20000 €) mais subventionnable partiellement et un groupement de commande est envisagé au niveau de la Communauté de Commune de Château-Thierry. Le PLU nous permettra de protéger le coteau de Champillon (ferme) et de faire valoir notre droit de préemption sur les terrains autour du cimetière. Le Maire reste bien entendu le dernier « décideur » pour tout aménagement ou construction après avis du service d'urbanisme.
2. Récapitulatif des impositions 2015 : M. le Maire communique au Conseillers Municipaux le document transmis par les services de l'État qui récapitule l'ensemble des impôts locaux perçus et leur répartition entre les différentes collectivités territoriales.
3. Voie verte : Souvent évoquée, la voie verte le long des bords de Marne entre Crouettes/s/Marne et Trélou est en bonne voie, les financements étant finalisés. Mais la réalisation effective demandera sûrement encore quelque temps.
4. Toiture du Foyer Rural : Le début des travaux de désamiantage puis de pose de la nouvelle toiture est prévu à partir du 11 janvier après les vœux du Maire le 10 janvier 2016. Le Foyer sera inutilisable jusque fin Février environ si les conditions climatiques ne viennent pas perturber le bon déroulement des travaux.
5. Salle Pintelon : La consultation des entreprises de menuiserie aluminium pour le remplacement des portes de la salle Pintelon (travaux subventionnés par l'État (DETR). Simultanément, des devis seront demandés pour le remplacement de la porte de l'atelier communal par une porte sectionnelle motorisée et des portails du foyer rural afin de permettre d'éventuelles demandes de subventions et une programmation budgétaire.
6. Service de ramassage scolaire : Mme Renoult sera absente les 14 et 16 décembre 2015. Deux conseillers portent volontaires pour assurer l'accompagnement des enfants dans le car de ramassage scolaire.
7. Travaux rue de Rome : Ils sont en cours de réalisation et devraient être terminés au cours de la semaine prochaine.
8. Réunion USED'A : Les délégués sont intervenus pour que priorité soit faite à l'enfouissement des réseaux en 2016 rue de Rome et rue du Carrefour (phase 2) sinon les subventions FDS pour la réfection de la chaussée seront caduques. Par ailleurs, le département est prioritaire pour le déploiement de la fibre optique et de l'ADSL très haut débit mais au frais des communes...
9. Désamiantage au pressoir : M. Beaufort nous informe des futurs travaux de désamiantage au pressoir avant remplacement de la toiture. Ils devraient avoir lieu en Février/mars 2016. Une information sur les opérations de désamiantage au Foyer Rural et au pressoir sera faite dans la Feuille de Chêne de décembre.
10. Décors de Noël : La pose des illuminations programmée le mercredi 16 au matin. Un appel aux bénévoles a été fait.
11. Station météo du CIVC : Elle est installée et opérationnelle. La commune disposera d'un accès aux informations via Internet.
12. Bibliothèque : Elle sera fermée les 23 et 30 décembre. Les Glanois seront informés par voie d'affichage.
13. Cheminement à la Fraîche Fontaine : 70 mètres linéaire vont être réalisés entre le Manoir St Jean et l'arrêt de bus de la Fraîche Fontaine afin de sécuriser, entre autre, la circulation des enfants prenant le bus de ramassage. Les matériaux sont achetés. Ne manque plus que les bras et la météo.

5/ Permanence liste électorale :

Une permanence aura lieu, conformément à la législation, le 31 décembre 2015 de 10h à 12h. Les glanois seront avisés dans la feuille de Chêne de Décembre

4/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour décembre 2015, janvier et février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.